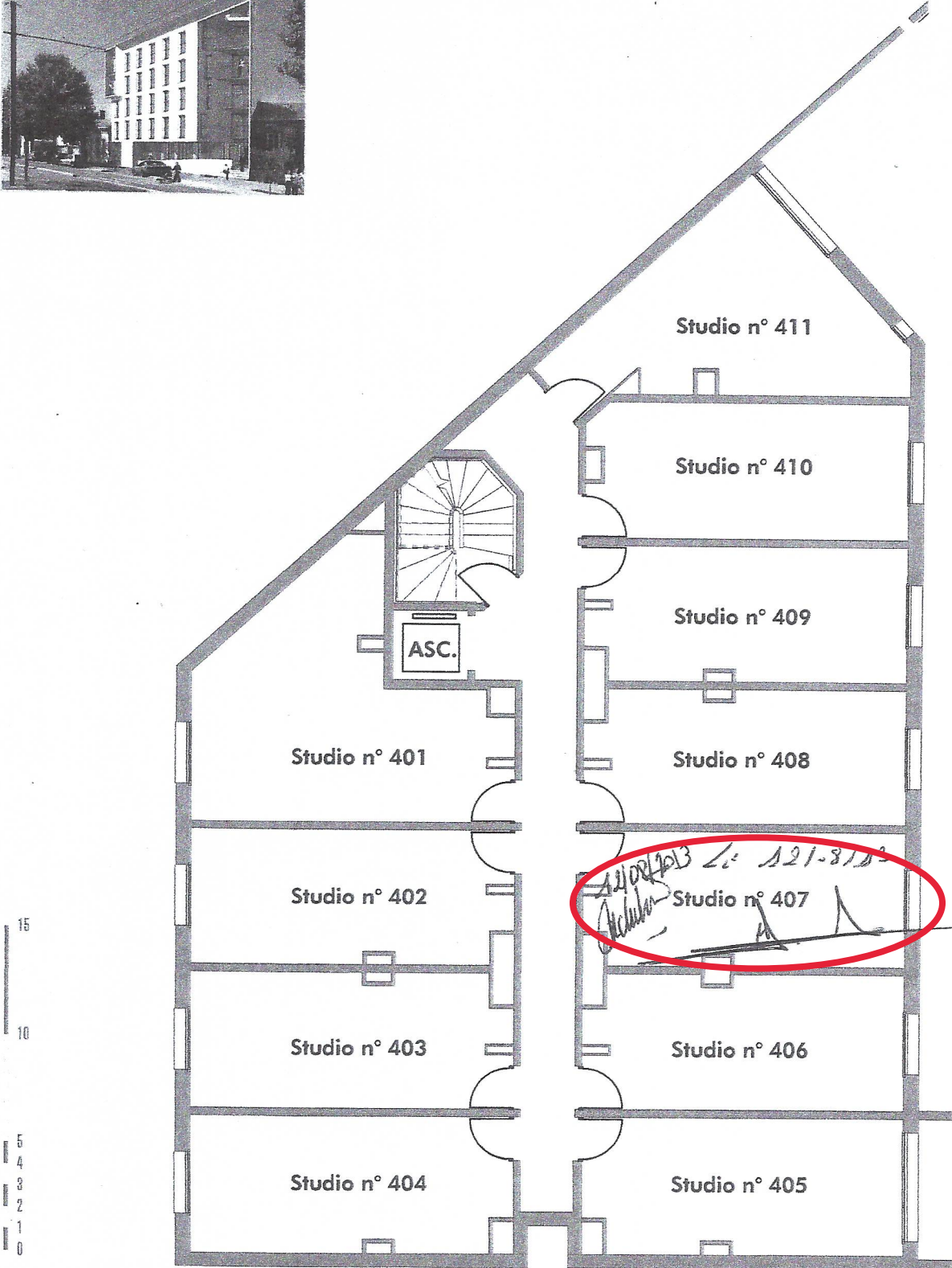




**NIVEAU R+4**



■ ■ ■ Des modifications ou des aménagements de détails nécessités pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportés aux plans. Une différence maximale de 5% par rapport aux dimensions et de 2% par rapport aux surfaces sera considérée comme acceptable.

COL OMBANI  
 architectes

or M.F. [Signature]